



## COMMUNE DE BLAVOZY

Place de la Mairie

43 700 Blavozy

tél : 04 71 03 00 19

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### A-1a – SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER - LISTE



**Elaboration du PLU prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 26 Juin 2015**

**Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du ... .**

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du ....*



Ingénieurs conseils en aménagement durable du territoire

42 Boulevard Antonio VIVALDI  
42 000 SAINT-ETIENNE

Tél. 04 77 92 71 47 / [contact@eco-strategie.fr](mailto:contact@eco-strategie.fr)  
[www.eco-strategie.fr](http://www.eco-strategie.fr)





*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction Départementale des Territoires  
de la Haute-Loire

Service de l'Aménagement du Territoire,  
de l'Urbanisme et des Risques Naturels

---

**COMMUNE DE BLAVOZY**

# **LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

**et des bois et forêts soumis au régime forestier**

---

Pour chaque type de servitude, un guide méthodologique comportant les fondements juridiques ainsi que les bases méthodologiques de numérisation est disponible sur l'espace interministériel de l'information géographique, à l'adresse suivante :

**<http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/le-guide-methodologique-de-numerisation-des-sup-a3137.html>**

**LISTE DES BOIS ET FORÊTS SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER**  
-----

<b>BOIS ET FORÊT CONCERNÉS</b>	<b>TEXTES DE RÉFÉRENCE</b>	<b>SERVICE RESPONSABLE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Forêt sectionnale de Salins</li><li>- Forêt communale de Blavozy</li></ul>	Article L.211-1 et suivants du code forestier	Office National des Forêts Délégué départemental de Haute-Loire Résidence Bel Anis 3, rue de l'École Normale 43750 Vals-près-Le-Puy

**TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL**

-----

I - Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

## B - Patrimoine culturel

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>a) Monuments historiques</p> <p><b>Code AC1</b></p> <p><b>- Ferme Paradis-La Montjoie de Montferrat, en totalité y compris la cour avec son cailloutis, le puits, l'abreuvoir et la cheminée de la cuisine avec sa potence et ses réserves d'eau (cadastre A n°548)</b></p>	<p>Concernant les mesures de classement et leurs conséquences code du patrimoine : articles L 621-1 à L 621-22, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-52, R 621-69 à R.621-91 et R 621-97.</p> <p>Concernant les mesures d'inscription et leurs conséquences code du patrimoine : articles L 621-25 à L 621-29, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et articles R 621-53 à R 621-68, R 621-69 à R.621-91 et R 621-97.</p> <p>Concernant l'adossement à classé et les périmètres de protection (500m, PPA et PPM) code du patrimoine : articles L 621-30, L 621-31 et L 621-31 et articles R 621-92 à R.621-96</p>	<p><b>Inv. MH le 11 octobre 2004</b></p>	<p>Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 13, rue des moulins 43000 Le Puy-en-Velay</p>

**TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL**

-----

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

A - Energie

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>a) <u>Electricité</u></p> <p>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques</p> <p><b>I4</b></p> <p><b>Ligne aérienne 63 kV Blavozy - Yssingeaux</b></p>	<p>- loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée,  - loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298),  - loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée,  - décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4 ),  - décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.</p>		<p><b>R.T.E.</b>  <b>Service Concertation Environnement Tiers</b>  <b>5, rue des Cuirassiers</b>  <b>TSA 61002</b>  <b>69501 LYON Cedex 03</b></p>

**TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL**

-----

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

C - Canalisations

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>b) <u>Eaux et assainissement</u></p> <p>Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement</p> <p><b>A5</b></p> <p><b>Canalisation publique d'assainissement</b></p>	<p>Articles L. 152-1, L. 152-2 et R.152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime</p>	<p>Arrêté préfectoral n° 1D4-84-346 du 8 octobre 1984</p>	



**TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL**  
-----II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

## D - Communications

<b>NOM DE LA SERVITUDE</b>	<b>REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.</b>	<b>ACTE L'AYANT INSTITUTE</b>	<b>SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.</b>
<u>d) Réseau routier</u>  Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations  <b>CODE EL 11</b>  <b>- Route nationale 88</b>	Articles L. 122-2, L.151-3, L.152-1 et L.152-2 du Code de la voirie routière.		<b>DREAL Auvergne</b> <b>Service Maîtrise d'Ouvrage</b>

**TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL**

-----

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

E - Télécommunications

<b>NOM DE LA SERVITUDE</b>	<b>REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.</b>	<b>ACTE L'AYANT INSTITUTE</b>	<b>SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.</b>
<p>Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques</p> <p><b>CODE PT 1</b></p> <p><b>- Station de Saint-Germain-Pra Long (n° 0430130021)</b></p>	<p>- Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques,  - Article L. 5113-1 du code de la défense,  - Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques,  - Arrêté du 21 août 1953 modifié relatif à l'établissement de la liste et des caractéristiques du matériel électrique dont la mise en service, la modification ou la transformation sont soumises à autorisation préalable dans les zones de garde radioélectrique.</p>	<p><b>Décret du 24 septembre 1979</b></p>	<p><b>TDF</b></p>

**TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL**

-----

IV- Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

## B - Sécurité publique

<b>NOM DE LA SERVITUDE</b>	<b>REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.</b>	<b>ACTE L'AYANT INSTITUE</b>	<b>SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.</b>
<p>Servitudes résultant des Plans d'Exposition aux Risques naturels prévisibles</p> <p><b>CODE PM 1</b></p> <p>- <b>Plan de prévention du risque d'inondation de la Sumène</b></p> <p>- <b>Plan de prévention des risques lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles</b></p>	<p>- articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement ;            - Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles;            - articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement.</p>	<p><b>Arrêté préfectoral DIPE n° B3-2010-183 du 28 octobre 1983</b></p> <p><b>Arrêté préfectoral DIPPAL n° 2014-136 du 30 septembre 2014</b></p>	<p><b>D.D.T/ S.A.T.U.R.N            Bureau Prévention des Risques Naturels            13, rue des Moulins            CS 60350            43009 le Puy-en-Velay.</b></p>